

Conseil communal de Moudon

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 10 décembre 2024 à 20H00

Présidence : Julien Pittet, Président

Le Président ouvre la 16ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

42 conseillers sont présents.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Frédéric Besse
- Filiz Demir
- Martina Macerola
- Mario Macerola
- Vivien Somasundaram
- Pierre-Alain Bohnenblust
- Sylvie Diserens
- Etienne Habegger
- Nicole Egli Anthonioz
- Eugenia Puch

Membres absentes et non excusés :

- Colin Grand
- Avni Iseni

Le Président ouvre la discussion sur le PV de la séance du Conseil du 8 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Julien Pittet.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation

- M. Dorian Maroelli (PS), en remplacement de M. Gzim Rama, démissionnaire.

2. Elections

- a) Cinq membres du Conseil communal pour la commission consultative municipale « Energie & Climat ».
- b) Deux membres de la COGEFIN, un-e membre pour le PLR, un-e membre pour les Vert.e.s

3. Communications

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité.

4. Rapports des commissions

- a) Préavis No 66/24, Budget 2025.
- b) Préavis No 67/24, Demande d'un crédit de CHF 3'170'000.-- pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon.
- c) Préavis No 68/24, Demande d'un crédit de CHF 236'000.— pour la rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette.
- d) Préavis No 69/24, Demande d'un crédit de CHF 59'000.— pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP.
- e) Préavis No 70/24, Demande d'un crédit de CHF 238'000.— pour l'achat d'une balayeuse électrique au service de voirie et des espaces verts.

5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentation

Le Président invite Monsieur Dorian Maroelli (PS) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il prie l'assemblée de se lever.

Le Président donne lecture du serment (art. 6 du règlement CC) et félicite le nouvel assermenté du Conseil pour son engagement envers la commune de Moudon. Il lui remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Monsieur Maroelli est vivement applaudi par l'assemblée. Le nouveau conseiller communal a fait ses écoles à Moudon puis a quitté la commune quelques années avant de revenir en 2008. Il possède une maison et est papa d'une petite fille.

À la suite de l'assermentation, 43 conseillères et conseillers sont présents.

2. Elections

Sont nommés :

- **À la commission consultative municipale « Energie & Climat » :**

- Messieurs Jean-Jacques Gacond et Julien Pittet pour l'Entente moudonnoise
- Monsieur Willy Blaser pour le PLR
- Madame Nicole Egli Anthonioz pour le PS
- Madame Caroline Stevens pour les Vert.e.s

- **À la COGEFIN :**

- Madame Angélique Bionaz pour les Vert.e.s
- Madame Michelle Grandjean pour le PLR

Conseil communal de Moudon

Les membres sont élus par acclamation.

3. Communications

a) du Bureau

Le 1er novembre dernier, nous avons appris le décès de la Maman du conseiller Jean-Jacques Gacond. Le Président, au nom du Conseil communal de Moudon, lui présente nos sincères condoléances. En hommage, l'assemblée est priée de se lever afin d'observer un moment de silence.

En préambule, vous l'aurez remarqué, les deux grands écrans de retour de vote ont été enlevés. Monsieur Perret-Gentil retrouvera ainsi la vue sur la Municipalité. Le bureau a aussi décidé d'inverser les places des commissions et des scrutateurs pour des raisons pratiques de vision des écrans.

Le Bureau s'est réuni le mardi 29 octobre avec pour tâche de nommer les commissions ad hoc pour l'étude des préavis présentés ce soir.

Le Bureau électoral s'est réuni le dimanche matin 24 novembre pour dépouiller les votations fédérales. La participation à Moudon s'est élevée à 35.26%. Le Président remercie les membres du Bureau qui ont œuvré lors de ce dépouillement.

Le Bureau a pris acte de la réponse écrite de la Municipalité à la question posée par Monsieur Gacond lors du dernier conseil, sur Moudon Parfums.

Le Président a été invité à assister à la séance du Conseil communal de Belmont sur Lausanne le 7 novembre dernier. Une organisation très différente de la nôtre...

Le Président a également été convié à prononcer quelques mots lors de la cérémonie d'hommage aux combattants français et suisses morts à Moudon lors de la première guerre mondiale. Ce fut une cérémonie très émouvante à laquelle participait une vingtaine de personnes représentant les autorités militaires française et suisse, les représentants du Souvenir français et les Autorités moudonnoises. Le Président remercie très cordialement Madame la Syndique de lui avoir cédé son temps de parole et d'y avoir participé ainsi que Monsieur Gzim Rama Municipal d'y avoir assisté.

Le Bureau s'est retrouvé vendredi dernier à 18h00 à l'Auberge de la Douane pour une visite privée, accueillie par le Municipal Roger Müller. Nous avons apprécié un restaurant accueillant, bien éclairé et bien équipé. Il ne reste plus qu'à trouver un bon exploitant. Un grand merci au Municipal Müller d'avoir organisé cette visite.

- Courriers reçus :

- Le Bureau a reçu l'invitation de la Famille Maillard à la première du Cirque de Noël. Cette invitation a été transmise aux membres du Conseil.
- Le Bureau a reçu un courrier de l'association « La Suisse autrement ». Cette lettre vous a également été transmise. S'agissant de subventions, le Conseil communal n'ayant aucune prérogative, la demande de LSA a été passée à la Municipalité pour traitement.
- Nous avons reçu un courrier de deux citoyens habitant le Bourg. Le Président en donne lecture. S'agissant d'un sinistre par suite de fuites d'eau, le Président laisse le soin à la Municipalité de réagir si elle le souhaite.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Serge Demierre tiendra le Conseil communal au courant des suites de ce courrier. Il veut d'abord s'adresser aux personnes concernées sur le résultat de l'enquête sur ce sinistre.

b) de la Municipalité

Communication No 23-24

Boucllement : préavis No 47/23, Demande d'un crédit de CHF 88'000.- TTC pour la refonte du site Internet officiel communal www.moudon.ch

La communication est lue par le Municipal Jean-Philippe Steck.

Il résulte de ce préavis un solde de crédit accordé de CHF 12'562.17.

Communication orale

Situation au Contrôle des habitants

Le Municipal Raphaël Tatone donne lecture de ce qui suit :

« La Municipalité souhaite vous informer de l'état actuel du service du Contrôle des habitants, suite à l'annonce du départ de la préposée qui quittera ses fonctions le 28 février 2025.

Malgré un sous-effectif, nous tenons à souligner que le service fonctionne aujourd'hui normalement grâce au travail des deux employés actuellement en poste. Elles sont soutenues par l'accompagnement de la Cheffe du service communal de la population de la ville de Bussigny, qui intervient une journée par semaine jusqu'à fin décembre, dans le cadre d'un accord entre nos deux Municipalités.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements à la Municipalité de Bussigny pour sa précieuse collaboration.

Grâce à cette organisation, nous avons pu rattraper le retard de traitement des dossiers qui atteignaient sept semaines à la mi-novembre. À ce jour, je peux vous garantir que toutes les affaires sont désormais traitées dans les délais.

En ce qui concerne le remplacement de la préposée, le processus de recrutement est en cours. Le délai de candidature a pris fin le 9 décembre et nous espérons pourvoir le poste prochainement afin de stabiliser définitivement nos effectifs.

Dans ce contexte, les horaires d'ouverture ont été ajustés afin de mieux répondre aux besoins de la population moudonnoise. Le service reçoit exclusivement sur rendez-vous les matins et reste accessible librement les après-midis, à l'exception du vendredi où il est fermé ».

4. Rapports des commissions

a) Préavis No 66/24 : Budget 2025

Le Président donne la parole à Madame Sandrine Bosse Buchanan pour la lecture du rapport de la COGEFIN.

Ensuite, la liasse du Budget est parcourue dicastère par dicastère. Les questions seront posées au fur et à mesure et les réponses y seront apportées.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la COGEFIN.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Administration générale**

Madame Laetitia Seitenfus, concernant le compte 02930.3144.00. Il est cité que le montant comprend notamment CHF 16'000.- pour la remise en état de la Ludothèque, création d'un mur, réfection de la peinture défraîchie et drainage extérieur du terrain. Est-ce que la Ludothèque reste telle quelle ou est-ce « Graine de Curieux » qui s'agrandit ?

Le Municipal Roger Müller informe que divers travaux vont avoir lieu, soit la création d'un mur et le drainage extérieur du terrain entre autres vers le bâtiment de la Charmille et il faudra faire des réaménagements suite à ces travaux.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Ordre et sécurité publique, défense**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Formation**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Culture, sport et loisirs, église**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Santé**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Prévoyance sociale**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Trafic et télécommunications**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Madame Elsa Bonhert Deprez, concernant CHF 9'000.- budgétisé d'une subvention cantonale à percevoir pour la réalisation d'un plan d'action communal en faveur des oiseaux nicheurs dans le cadre du PECC. Est-ce le remplacement d'une fiche qui avait été choisie et qui n'avait pas été citée dans le document ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que ça ne va pas faire une fiche supplémentaire mais qu'en fait c'est réaliser une action dans le programme d'une fiche dans le PECC.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

- **Economie publique**

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

- **Finances et impôts**

Conseil communal de Moudon

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

Madame Elsa Bonhert Deprez voudrait comprendre... Est-ce que le fonctionnement des parties de l'administratif est inclus dans les charges courantes ?

Le Municipal Serge Demierre répond par l'affirmative, les parties de l'administratif font bien partie des charges courantes.

Madame Elsa Bonhert Deprez remarque que, dans le rapport de la COGEFIN, il est dit par le Municipal Serge Demierre qu'avec notre degré d'autofinancement, le patrimoine administratif est autofinancé à 80%. Est-ce bien des investissements ?

Le Municipal Serge Demierre répond que l'idée est que la Municipalité doit financer à 80% pour les investissements et emprunter à 20%, c'est comme ça qu'il comprend les choses n'étant pas l'auteur du rapport de la COGEFIN.

Madame Sandrine Bosse Buchanan relève que le degré de couverture des charges concerne la part du budget qui sert à rembourser les intérêts de la dette.

Madame Elsa Bonhert Deprez relève qu'entre parenthèse, il est écrit « Quelle part des charges courantes de la commune est couverte par ses revenus courants ? », ce sont les salaires et tout ça ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'on doit bien financer le patrimoine financier. Il prend note des questions de Madame Bonhert Deprez et demandera des réponses plus détaillées au Boursier. Il y a des investissements, des charges courantes et ce n'est pas toujours la même chose. Mais c'est quoi au fond votre question Madame Bonhert Deprez ?

Madame Elsa Bonhert Deprez informe qu'elle ne comprenait pas si le patrimoine administratif est inclus dans ces charges courantes, elle ne comprend pas pourquoi le patrimoine administratif est autofinancé avec tant de pourcents d'un côté et les charges courantes.

Le Municipal Serge Demierre préfère être sûr dans ses réponses et demandera plus d'explications au Boursier.

Madame Sandrine Bosse Buchanan remarque que la COGEFIN a peut-être été trop rapide dans ses explications sur le patrimoine administratif qui était autofinancé mais ce sont des investissements. C'est la phrase qui est un peu incomprise.

Madame Elsa Bonhert Deprez ne comprend pas qu'il y ait un montant de CHF 70'000.- dans le plan des investissements concernant la « piscine bâtiment secondaire Ochette, réfection » alors qu'on va voter pour un préavis de CHF 236'000.- ce soir pour une rénovation partielle de la piscine.

Le Municipal Roger Müller répond que c'est toujours la problématique du plan d'investissements, ce sont des projections et des intentions mais c'est évolutif. La rénovation de la piscine, dans un 1^{er} temps, on avait un projet qui était moindre et on était parti sur quelque chose de moins cher. En grattant un peu plus, un certain nombre de choses ce sont rajoutées au niveau sécurité entre autres et la Municipalité a dû réadapter ce montant.

Madame Elsa Bohnert Deprez est surprise du montant de CHF 750'000.- dans le plan d'investissement pour les vestiaires/buvette FC Etoile-Broye.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone lui répond qu'il y a tout à refaire dans cette buvette. C'est insalubre et des juniors viennent jouer et qui ne peuvent pas se doucher car il n'y a pas d'eau chaude. C'est un club qui compte quand même 600 licenciés entre les juniors, les actifs et il y a également des arbitres féminines dont il faut tenir compte pour les vestiaires.

Madame Elsa Bonhert Deprez remarque quand même que ce montant est énorme et l'écart avec le montant pour la piscine la surprend.

Monsieur Jean-Jacques Gacond constate un degré d'autofinancement du PA de 24% pour 2025. Il relève qu'on nous parle d'une dépense prévue de CHF 18 millions en 2026 pour des investissements qui seront à hauteur du double de ce qui est prévu en 2025. Donc, si l'autofinancement reste le même, soit environ CHF 2,4 millions, nous tombons à une capacité d'autofinancement à 12%. La différence entre le chiffre qui est pris pour les préavis, soit un autofinancement de 80% et qui tombe à 12% lui semble un grand écart qui ne pourra que constituer une dette beaucoup plus importante. Que pense la Municipalité de ce risque financier qui augmente ?

Le Municipal Serge Demierre répond que Monsieur Gacond a mis le doigt sur une divergence d'opinion entre la Municipalité et lui-même. Alors comme l'a dit son collègue municipal, il s'agit d'une intention mais le Municipal Demierre se dit aussi inquiet de pouvoir financer toute la liste qui a été présentée, c'est une liste au Père Noël ++ où il faudra faire des arbitrages mais la réalité financière fera le nécessaire pour que la priorité soit donnée au niveau sécuritaire, infrastructures scolaires etc. mais ça a créé une divergence d'opinion au sein de la Municipalité.

Monsieur André Zimmermann rebondit sur les chiffres qui sont présentés qui sont encourageant en effet, on nous présente une situation saine, mais ceux-ci cachent les dettes très importantes qui comportent également les associations intercommunales. Monsieur Zimmermann est très content de voir qu'on a pour la 1^{ère} fois une ligne « Bâtiment, rénovation ». Peut-on avoir quelques précisions ? Puis, concernant le Champ-du-Gour, zone de loisirs un montant de CHF 750'000.- y est inscrit. Quelles sont les priorités pour la Municipalité vu la situation financière de la commune qui se dégrade et est inquiétante ?

Le Municipal Roger Müller répond, concernant les bâtiments, qu'il y a cet audit dont la Municipalité va discuter en tout début d'année. La commune a les compétences pour faire cet audit et c'est le service des bâtiments et technique qui va le concevoir afin de faire des économies sur des mandataires extérieurs beaucoup trop onéreux. En 2025, on peut remarquer le montant « que » de CHF 200'000.- au budget d'investissement grâce aux mesures prises. Le Municipal Roger Müller explique que c'est un audit par bâtiment et c'est bon an mal an une quinzaine d'intervenants différents entre les maîtres d'état etc. La Municipalité compte partir sur trois bâtiments, voir où elle met les pieds et des préavis arriveront en fonction des priorités qui seront données. Il faut savoir que des bâtiments sont classés et souffrent actuellement. Par exemple, l'église Saint-Etienne a été rénovée en 1946 et en 1972 mais à part les voûtes qui ont été récemment rénovées, rien n'a été refait sur ce bâtiment et il faudra bien s'y atteler à un moment donné. De gros travaux sur les bâtiments scolaires est également à prévoir. L'idée de l'audit c'est travailler sur une quinzaine d'années et avoir un suivi pour éviter de se retrouver dans une situation où tout arrive en même temps.

Le Municipal Raphaël Tatone, concernant la zone de loisirs, relève qu'en 2022, il y a eu un atelier participatif qui était un vœu de la population moudonnoise et un préavis va prochainement être présenté au Conseil. Il dit l'importance d'avoir une zone de loisirs et sports à Moudon comme on a eu SPARK et relève la forte fréquentation qu'il y a sur le terrain de foot à côté de la Poste qui est suroccupé. C'est une demande et un besoin de la population moudonnoise.

Monsieur André Zimmermann fait la remarque qu'il faudra un million et demi pour bétonner une zone qui est déjà verte.

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Raphaël Tatone le rassure, ce ne sera pas bétonné. L'idée est d'inclure des éléments cités dans les motions de Messieurs Gertsch et Perret-Gentil entre autres comme des jardins potagers, des accès à la Broye, et à long terme de replanter des vergers avec des anciennes variétés de pommes par exemple. Le but est que tout le monde y trouve son compte et le Municipal assure qu'il y aura très peu de béton.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du budget.

- **Adopte tel que présenté le budget 2025 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 40'640.36,**
- **Prend acte du plan des investissements pour la période 2025-2026,**
- **Prend acte que le plafond d'endettement ne peut plus, en raison de nouveau référentiel comptable, être calculé comme défini dans le préavis 11/21 et est donc fixé au plafond officiel de CHF 69'000'000.- jusqu'à la fin de la législature.**

Le préavis No 66/24 est accepté par 33 voix et 7 abstentions

Le Municipal Serge Demierre remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis. Un budget n'est pas que la vérité. Il informe qu'à partir de l'année prochaine on aura le réel MCH2 et on commencera enfin à avoir des points de repère pour savoir où on va car la visibilité n'est pas tout à fait là et la Municipalité va pouvoir adapter ses comptes. Le Municipal Demierre rassure les membres du Conseil, il veille au grain.

b) Préavis No 67/24 : Demande d'un crédit de CHF 3'170'000.- pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne - Berne et la RC 626 – Oron - Moudon

Monsieur Jean-Jacques Gacond, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière, à l'unanimité des membres de la commission, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Patrick Soppelsa donne lecture du rapport de la COGEFIN. A l'unanimité de ses membres, les conseillères et conseillers sont invités à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Karine Weber a de la peine à comprendre qu'on reprenne le préavis 02/21 dans ce préavis pour réallouer les CHF 220'000.-, soit une deuxième fois pour le crédit d'étude déjà voté par le Conseil communal.

Madame la Syndique lui répond que la Municipalité a toujours fonctionné de cette manière. Si lorsque l'on vote un préavis pour des infrastructures et quand on a le montant des infrastructures, on met le préavis dans ce montant.

Madame Karine Weber est à moitié satisfaite de la réponse de la Syndique, ne comprenant pas pourquoi on dépense deux fois pour un même crédit d'étude.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico lui répond que la somme ne va pas être dépensée deux fois mais qu'il s'agit d'une manière comptable du Boursier et de la Municipalité.

Madame Karine Weber demande pourquoi le préavis 02/21 n'est pas bouclé ?

La Syndique lui répond que la Municipalité n'a pas reçu encore toutes les factures.

Monsieur Loïc Bonny trouve dommageable le suivi des préavis. Il faut toujours attendre quelques années pour savoir ce qu'il se passe entre un crédit d'étude et la réalisation des travaux et il aimerait plus d'informations sur l'avancée des projets.

La Syndique donne la même réponse qu'à Madame Weber.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 3'170'000.-, dont à déduire les éventuelles subventions, participation de tiers et récupération de l'impôt préalable de la TVA, pour financer la part communale des travaux de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud de Moudon entre la RC 601 Lausanne - Berne est la RC 626 Oron – Moudon,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis amendé No 67/24 est accepté par 39 voix et 2 abstentions

Madame la Syndique remercie les commissions pour leur travail ainsi que le Conseil pour l'acceptation de ce préavis important pour le futur de Moudon qui va enfin se réaliser. Elle informe que, concernant la remarque de Madame Weber, elle va regarder avec le Boursier et le service des finances s'il y a moyen de changer sa manière de faire pour une meilleure compréhension.

- c) Préavis No 68/24 : Demande d'un crédit de CHF 236'000.- pour la rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette**

Madame Karine Weber, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Céline Ombelli demande pourquoi ne fait-on pas, quand on rénove comme dans ce cas la piscine scolaire, le nécessaire pour que toutes et tous puissent y accéder ? On fait au plus urgent c'est très bien, mais finalement nous avons deux piscines à Moudon et aucune n'est accessible quand on est en chaise roulantes, aux personnes à mobilité réduite et ceci est navrant.

Le Municipal Roger Müller relève que, comme précisé dans le rapport de la commission ad hoc, il est très sensible à cet aspect-là. Il précise qu'on est sur un préavis concernant les normes pour garantir le bon fonctionnement déjà de la piscine. Comme relaté très justement, il y a eu peu de

Conseil communal de Moudon

réfections qui ont été faites durant des années. Cependant, ça n'empêche pas la réflexion de continuer sur ces problèmes de mobilité réduite en général dans les bâtiments scolaires et de trouver des solutions qui ne sont pas trop lourdes non plus. Si on veut installer un ascenseur par exemple, ce sont des investissements très importants mais d'autres possibilités, soit des sièges entre autres. Cela étant, il faut pouvoir garantir l'accès au bassin et ce dernier n'est pas adapté. Actuellement ses sont des échelles et il faudrait installer toute une machinerie. Donc c'est une réflexion qui va se faire et que la Municipalité a et qui va aboutir à des solutions.

Monsieur Jean-Jacques Gacond remercie le Municipal mais va demander quand même le renvoi de ce préavis. Si le préambule du préavis est très satisfaisant, on parle d'améliorer en permanence et de remettre à niveau mais il en tout autre dans la suite qui informe de travaux d'entretien. Dans le rapport de la commission, on y apprend qu'aucune rénovation ou entretien important n'ont eu lieu en cinquante ans. Quant à l'état des douches et sanitaires, on devine qu'ils n'ont probablement jamais bénéficié d'une véritable mise à niveau. Par rapport au plan social évoqué dans le préavis, on ne parle pas de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, même aujourd'hui, les CFF s'y mettent.

Monsieur Gacond estime en bref que ce préavis manque d'ambition et une vue d'ensemble. Il faut saisir cette opportunité, vu qu'il y a de la volonté de la part de la Municipalité de faire quelque chose. Monsieur Gacond imagine plus d'ambition et une analyse détaillée de la situation, un audit pour éviter les mauvaises surprises qui probablement ne vont pas manquer. Il demande donc le renvoi, à bulletin secret, de ce préavis afin que tout le monde ait le temps de se faire une idée précise et peut-être pousser à une approche globale qui va coûter moins cher plutôt qu'une suite de travaux d'entretien.

Le Municipal Roger Müller informe que ce préavis est le résultat d'un travail de personnes qui s'occupent de l'entretien de la piscine et ce sont des travaux vraiment essentiels pour se maintenir aux normes. C'est une piscine scolaire et ouverte accessoirement au public et la Municipalité doit garantir une piscine aux normes. Concernant ce genre de projet, la Municipalité entend qu'elle a le temps, que c'est pour le début de l'été, ce qui est faux et ça va prendre quand même du temps. Si on doit encore faire des études complémentaires sur d'autres éléments qui ne posent pas de problème aujourd'hui, ce sera beaucoup plus long et le risque est d'être freiné même sur les vacances scolaires. Le Municipal Müller rappelle que ces travaux doivent se faire pendant les vacances scolaires. On a un préavis raisonnable pour des travaux essentiels qui permet le fonctionnement de la piscine.

Madame la Syndique rappelle que s'il y a renvoi, ce sera le même préavis qui sera présenté la prochaine fois.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président Julien Pittet passe au vote à bulletin secret demandé par Monsieur Gacond, soutenu par 5 personnes au moins, concernant le renvoi du préavis à la Municipalité.

Le vote par bulletin secret est refusé par 28 voix, 8 avis contraires et 5 abstentions.

La discussion est à nouveau ouverte.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 236'000.- pour rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**

Conseil communal de Moudon

- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 68/24 est accepté par 29 voix, 5 avis contraires et 7 abstentions.

Le Municipal Roger Müller remercie pour ce vote positif.

- d) Préavis No 69/24 : Demande d'un crédit de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP**

Madame Caroline Stevens, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Jakup Isufi donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 69/24 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Serge Demierre, au nom des SI, remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis ce qui permet de continuer d'assurer la qualité de l'eau et d'optimiser la sécurité du réseau.

- e) Préavis No 70/24 : Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour l'achat d'une balayeuse électrique au service de voirie et des espaces verts**

Madame Maja Jutzi donne lecture du rapport de la commission. Cette dernière invite, à l'unanimité de ses membres, à accepter les conclusions municipales.

Madame Carine Steiner donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les membres du Conseil à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de commission.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président Julien Pittet passe au vote sur l'ensemble des conclusions.

Conseil communal de Moudon

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 238'000.- TTC pour l'achat d'une balayeuse CityCat V20e,
2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis No 70/24 est accepté par 39 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

Le Municipal Gzim Rama remercie le Conseil pour l'approbation de son 1er préavis.

Le Président remercie toutes les commissions pour leur travail.

5. Propositions individuelles

Postulat — déposé par Madame Elsa Bonhert Deprez

Demande à la Municipalité de proposer des alternatives aux feux d'artifice lors des festivités publiques (1er août et 31 décembre), ceci dans le but de réduire les nuisances de tout type.

A l'heure où la planète entière souffre de phénomènes météorologiques extrêmes récurrents, et où la santé humaine, physique et psychique, est soumise à des agressions et pressions multiples, les moments festifs et de convivialité sont autant d'occasions de resserrer les liens d'une communauté telle que la nôtre à Moudon.

Mais que penser alors si ces moments de partages génèrent eux aussi nuisances, pollution, et sources de stress pour toute une partie de la population ?

Le feu d'artifice est un procédé pyrotechnique constitué d'explosifs et de dispositifs incandescents conçus pour produire de la lumière, du bruit et de la fumée. Autant d'ingrédients pour colorer une nuit de fête, mais malheureusement nuisibles pour l'environnement et la santé humaine.

Conséquences sur la qualité de l'air et la santé humaine

<i>Inhalation de particules fines pouvant causer des problèmes respiratoires et des irritations des voies respiratoires.</i>	<i>Poudre noire sale (salpêtre, charbon, soufre)</i>
<i>Risque pour la fonction thyroïdienne à des concentrations élevées de perchlorate de potassium.</i>	<i>Perchlorate de potassium (agent oxydant)</i>
<i>Inhalation de particules métalliques pouvant entraîner des problèmes respiratoires et des risques allergiques.</i>	<i>Métaux pour les couleurs, (cuivre, strontium, lithium, baryum, etc.)</i>
<i>Irritation des voies respiratoires et problèmes oculaires dus aux poussières en suspension.</i>	<i>Poussière et particules en suspension.</i>
<i>Contribution à la pollution atmosphérique avec des émissions de gaz pouvant aggraver les problèmes respiratoires.</i>	<i>Émissions gazeuses, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.</i>
<i>Perturbation du système auditif, stress, anxiété et réaction de fuite chez les personnes sensibles aux bruits.</i>	<i>Bruit, détonations.</i>

Conseil communal de Moudon

En Suisse, près de 300 tonnes de poussières fines sont émises chaque année par les feux d'artifice. Ces émissions ne représentent certes que 1 à 2 % des 20 000 tonnes rejetées au total chaque année, mais, selon le niveau initial de pollution et les conditions météorologiques, elles peuvent conduire à augmenter considérablement la charge de poussières fines et dépasser les valeurs limites. En période froide avec des situations d'inversion, notamment sous la couche de stratus, les particules restent longtemps en suspension dans l'air (Office Fédéral de l'Environnement, juillet 2024)

Conséquences sur les sols et les eaux

A ces points s'ajoutent le problème des débris générés par les explosions des fusées. Ces micro-déchets, essentiellement composés de plastics, cartons, aluminium et autres particules métalliques, finissent dans les cours d'eau et directement dans nos terres par infiltration.

Le bruit

Enfin, je voudrais porter à votre attention le problème du bruit des détonations. On pense bien-sûr, en premier lieu, à l'impact négatif sur la faune sauvage. Mais les propriétaires d'animaux savent que les animaux domestiques ou de rente sont eux-aussi effrayés par ces explosions.

De plus, toute une partie de la population souffre également à chaque fois qu'un feu d'artifice est tiré : les bébés, les personnes âgées, les personnes sensibles aux bruits, les personnes épileptiques, les personnes atteintes de certains troubles psychiques, ...

Demande à la Municipalité

Pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, je demande à notre Municipalité d'étudier des alternatives festives, contemporaines et rassembleuses aux feux d'artifices traditionnels, de façon à prendre en considération le contexte environnemental et humain actuel. Les nuits du 1^{er} août et du 31 décembre, attendues par certains mais redoutées par d'autres, pourraient ainsi être synonymes de fête pour un plus grand nombre.

Le Président ouvre la discussion sur le postulat.

Monsieur Elias Traby relève que les feux d'artifice ont lieu deux fois par année et ce n'est pas toute la journée, ce qui représente environ deux heures. Dans le postulat, il est cité que les émissions de poussière ne représentent que 1 à 2% en Suisse et il doute que les feux d'artifice à Moudon soient plus importants. Si ça ne convient pas forcément, peut-être pour convaincre les personnes qui ne sont pas positives à ce postulat, Monsieur Traby aurait préféré des propositions d'alternatives plutôt que déléguer ces propositions à la Municipalité.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan ajoute une part financière aux arguments de Madame Elsa Bonhert Deprez, en effet, chaque feu d'artifice coûte environ CHF 7'000.-. Il faut également tenir compte de la météo car une fois sur deux le brouillard empêche de voir ces feux d'artifice. Des alternatives seraient intéressantes et on pourrait profiter sans gaspiller une partie de l'argent communal. Dans les alternatives, on peut voir de très beaux spectacles lumineux avec des drones.

Monsieur Willy Blaser abonde dans le sens de Monsieur Traby. Il remercie Madame Bonhert Deprez pour son postulat bien documenté. Toutefois, il pense que beaucoup d'éléments cités sont fortement exagérés concernant les effets néfastes sur la santé concernant les feux d'artifice. Certes, si c'était une festivité mensuelle par exemple, il pourrait peut-être convenir qu'il y ait des effets néfastes sur la santé mais là, on parle de deux fois par année et on peut se permettre ça à Moudon. Veut-on tout supprimer dans cette ville ? et que faire à la place ? on ne connaît pas les incidences financières pour un spectacle avec des drones qui doit coûter nettement plus cher et en

Conseil communal de Moudon

cas de brouillard ce sera la même chose. Monsieur Blaser demande de refuser ce postulat et continuons à allumer des feux d'artifice deux fois par année à Moudon.

Madame Caroline Stevens rejoint les propos de Mesdames Bonhert Depez et Bosse Buchanan. Non seulement il y a des effets négatifs sur la santé mais des raisons financières également auxquelles il faut penser. Si on ne peut pas commencer à renoncer à de petites choses insignifiantes tels que des feux d'artifice, comment fera-t-on demain lorsqu'il faudra consommer moins d'eau ?

Monsieur Jean-Luc Cressier relève qu'avant de fêter le 1^{er} août tel qu'on le connaît aujourd'hui, il y avait un feu de joie et ça irait très bien. C'est une simple possibilité qui coûterait moins chère.

Madame Anne Salomon pense aux animaux domestiques et à la faune. Chaque fois qu'il y a eu des feux d'artifice, on peut lire le lendemain des dizaines d'annonces de personnes qui recherchent des chiens ou des chats apeurés par ces bruits. Elle pense que la proposition de Monsieur Cressier pourrait être une bonne alternative.

Monsieur Willy Blaser relève que certes les animaux peuvent être terrorisés. Peut-on supprimer les orages qui eux sont beaucoup plus nombreux et aussi terrorisants pour les animaux.

Madame Angélique Bionaz pense aux enfants et aux animaux qui font des crises épileptiques.

Madame Anne Salomon demande si on ne pourrait pas éviter la vente de pyrotechniques dans les Coop et Migros ?

Madame Elsa Bonhert Depez fait la remarque à Monsieur Blaser qu'il a de la chance d'être en bonne santé. Il y a quand même une bonne partie de la population qui souffre de problèmes respiratoires.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote sur la recevabilité du postulat.

La recevabilité du postulat est refusée par 20 voix, 13 avis contraires et 8 abstentions

Madame Sandrine Bosse Buchanan est étonnée, qu'est-ce qui rend le postulat irrecevable ? n'est-il pas correct dans sa structure ? Elle ne comprend pas bien ce vote et que le Conseil doive voter sur la recevabilité.

Le Président lit l'article 60 du règlement du Conseil communal qui dit que le Conseil examine si la proposition est recevable. Le Conseil a donc voté.

Madame Elsa Bonhert Depez informe que la recevabilité veut dire si la forme est conforme

Monsieur Roberto Sousa ne pense pas que ça ne change quoi que ce soit. Si on s'attaque dans la forme, on va le refuser dans le fond aussi.

Madame Elsa Bonhert Depez estime qu'il faut bien définir ce que veut dire recevable.

Le Président met un terme à un certain brouhaha qui règne dans la salle et dit qu'on se conforme au Règlement communal même s'il comprend les arguments des uns et des autres.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close sur ce sujet.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse Buchanan revient sur l'invitation qu'avait reçu le Conseil communal pour visiter les musées moudonnois et visiter également une exposition sur les anciennes photos de Moudon. Le musée du Vieux-Moudon a décidé de faire un catalogue des expositions qui ont eu lieu et qui est richement illustré par les anciennes photos de Moudon. Elle informe qu'elle et Madame Karine Weber ont à disposition des catalogues pour les personnes intéressées.

Monsieur Willy Blaser voudrait savoir où en est la motion sur les déchets qu'il avait déposée. Il y a eu une étude et un rapport à ce sujet mais ça fait bien longtemps que le Conseil n'a pas eu de nouvelle ? Les déchets restent un gros problème à Moudon et cette situation n'est plus possible vis-à-vis des gens qui paient une taxe sur leurs sacs. Il demande au nouveau Municipal de la voirie Gzim Rama de reprendre ce dossier et de continuer cette étude.

Monsieur Blaser aimerait savoir pourquoi on autorise un tenancier de la Rue Grenade à laisser des pots de fleurs complètement défraîchis sur la voie publique dans cette rue. Ça donne un effet de négligence quant à l'entretien de notre ville.

Le Municipal Gzim Rama répond qu'il y a certes des incivilités mais concernant sa motion ce sera en amont avec la phase II du réaménagement de la ville et plusieurs projets vont suivre. A ce jour, il n'y a rien de concret mais la Municipalité n'a pas oublié la motion.

Le Municipal Raphaël Tatone approuve les dires de Monsieur Blaser et informe le Conseil que les pots vont être retirés demain. Il informe également que la Municipalité discute d'un règlement pour les terrasses moudonnoises.

Madame Karine Weber demande si le Conseil peut avoir des nouvelles concernant l'organisation de l'Office du Tourisme.

La Syndique Carole Pico informe que deux communes doivent encore voter à la fin de cette année et l'assemblée générale est repoussée au 14 janvier prochain. Néanmoins, l'association sera officiellement fondée au 1^{er} janvier 2025, les deux principales communes telles que Lucens et Oron ayant déjà signé et ça suffit si toutefois les deux communes restantes ne signeraient pas. La Syndique nous fera un point de situation au prochain Conseil.

Monsieur Willy Blaser, en tant que délégué de l'association intercommunale Moudon-Lucens (AIML) et de l'EMB-Epuration Moyenne Broye, nous apporte quelques nouvelles. Comme chacun le sait ou pas, l'AIML va cesser à fin 2025 et c'est l'EMB qui reprendra le relais. Concernant la station d'épuration, les travaux vont bon train et il invite tout le monde d'aller se promener le long de la Broye à Lucens pour voir ce gros chantier. Il rappelle qu'un immense budget de CHF 79 millions avait été voté et un préavis de CHF 18 millions a également été voté cette année concernant les réseaux donc les canalisations. Tout ceci engendrera un nouveau règlement sur les taxes, car il faudra bien payer cette station d'épuration.

Madame Laetitia Seitenfus revient sur les « gouilles » rencontrées lors de promenades. Qu'en est-il ?

Le Municipal Gzim Rama informe que c'est en cours mais qu'il faut attendre un peu que le temps soit plus clément et des travaux devraient se faire d'ici le mois de janvier.

Monsieur Willy Blaser revient sur le vote ambigu concernant la prise en considération sur le postulat de Madame Bonhert Deprez et il demande que le Bureau revoie quelques points du règlement.

Conseil communal de Moudon

Le Président Julien Pittet le remercie et est très touché par ces propos car il pensait que Monsieur Blaser n'était pas favorable quant à la refonte du règlement du Conseil qu'il espère depuis longtemps. Cela nécessite aussi un travail de commission assez important et Monsieur Pittet considère que Monsieur Blaser se porte volontaire pour faire partie de cette commission et il l'en remercie déjà cordialement (rires de l'assemblée). Le Président informe quand même que le Bureau en a déjà discuté.

Madame Laetitia Seitenfus revient sur le projet SPARK et voudrait savoir quel en est le bilan.

Le Municipal Felix Stürner informe que pour le projet SPARK, il y a eu deux séances de debriefing dont une uniquement pour le projet moudonnois et une deuxième pour le lancement des projets. Aigle et La Vallée étaient intéressés par ce projet mais c'est Moudon qui a été choisie. A Moudon, tout a très bien fonctionné, les retours ont été très positifs et les deux initiateurs étaient très satisfaits. La Municipalité a comme projet de réintégrer certains éléments dans la future zone de loisirs entre autres.

Madame Donjeta Beqiri voudrait savoir s'il y aura des travaux au printemps concernant la place de jeux pour les enfants aux Terreaux.

Le Municipal Felix Stürner relève que le parc des Terreaux a été bloqué un certain temps pour un projet immobilier qui ne se fera pas. La Municipalité a décidé d'inverser un peu ses priorités dans le réaménagement des places de jeux et celle des terreaux qui sera réaménagée avec de nouvelles structures et tables de pique-nique.

Monsieur Ivo Marques fait la remarque qu'il n'y a aucune différence entre la route et les trottoirs sur le pont Saint-Eloi ceci dû à l'absence de piquets.

Le Municipal Raphaël Tatone répond qu'il prend note et que ça fait longtemps que la Municipalité en parle mais il va prendre ce projet de remplacement des piquets.

La Syndique Carole Pico annonce l'implantation d'Agripôle à Moudon. Pour rappel, le projet pour le concours comporte deux volets soit l'implantation de toute l'administration de la direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV) sous la place de la Gare avec les partenaires du domaine agricole. Le deuxième volet concerne la rénovation du site de Grange-Verney pour accueillir diverses formations du domaine de la terre et accueillir également un centre d'essai agricole. Aujourd'hui a eu lieu à Grange-Verney la séance d'introduction du concours du nouveau centre d'essai agricole. Ces travaux vont durer sur six mois et le lauréat sera désigné à la mi-juillet. Ce projet avance à Grange-Verney, il y aura un lauréat au mois de juillet et après il y aura un EMPD qui sera présenté au Grand Conseil.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président, d'entente avec les chefs de groupes et le Bureau, prononce un huis clos sur la discussion qui va suivre. Il prie donc le public de quitter la salle et les journalistes qui souhaiteraient s'entretenir avec les Municipaux de le faire dans d'autres locaux.

Le Président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à la Municipalité, au public et aux journalistes puis annonce deux minutes de pause.

Conseil communal de Moudon

Il est 22h30, le Président clôt la séance du Conseil communal et souhaite une bonne fin de soirée à tous et également de belles fêtes de fin d'année.

Conseil communal de Moudon

Le Président : **La Secrétaire :**

Julien Pittet

Nicole Wyler